

Joseph Oesterle, *professeur des universités à l'université de Paris 6,*
Jean-Claude Paumier, *professeur des universités à l'université de Grenoble 1,*
Daniel Perrin, *professeur des universités à l'IUFM de Versailles,*
Benoît Perthame, *professeur des universités à l'université de Paris 6,*
Michel Raynaud, *professeur des universités à l'université de Paris 11,*
Didier Robert, *professeur des universités à l'université de Nantes,*
Jacqueline Robinet, *maître de conférences à l'université de Paris 7,*
Pierre Vogel, *professeur des universités à l'université de Paris 7,*
Jacques Wolfmann, *professeur des universités à l'université de Toulon,*
Bernard Ycar, *professeur des universités à l'université de Grenoble 1.*

_____ *Bilan de la session d'inscription sur les listes* _____
_____ *de qualification de mars 94 (26 ème section)* _____

Compte-rendu de la commission du CNU

J. Jacod

1) Quelques résultats statistiques.

La commission 1 s'est réunie les 14, 15 et 16 mars 1994. Pour la liste Professeurs il y avait 137 candidats et 126 dossiers sont parvenus aux rapporteurs. Sur ces 126 candidats, 81 ont été inscrits (64%), 10 ont été refusés parce que le dossier ne relevait pas de la 26-ème section, et 35 parce que le contenu du dossier a été jugé insuffisant.

Pour les Maîtres de Conférences il y avait 463 candidats, et 368 dossiers sont parvenus aux rapporteurs (pour les dossiers manquants, il s'agit pour l'essentiel de candidats qui n'avaient pas soutenu leur thèse dans les délais). Sur ces 368 candidats, 249 (67 %) ont été inscrits, 74 ont été jugés comme ne relevant pas de la 26-ème section et 80 ont été refusés parce que le contenu du dossier a été jugé insuffisant.

2) Critères d'inscription.

Les critères ont été essentiellement les mêmes que lors de la première réunion de la commission 1 en mai 92 : le CNU a pris en compte en premier lieu les activités de recherche du candidat, mesurées en général en termes de publications dans des revues "internationales". Il a également tenu compte, pour les professeurs, et de manière subsidiaire des activités d'encadrement de recherche et d'administration.

En cas de thèse ou d'habilitation ancienne (datant de 3 ans ou plus), il a été demandé une activité de recherche postérieure à la thèse ou à l'habilitation.

Si les critères ont peu varié, le “niveau” des candidats MC a également peu varié ; en revanche le niveau des candidats professeurs a augmenté de manière significative. En particulier il y avait un nombre assez important de candidats étrangers de très haut niveau.

3) Les dossiers “hors-section”.

Comme on peut le voir d’après les statistiques ci-dessus, de nombreux candidats (surtout pour la liste MC) ont été considéré comme “hors-section”. Bien entendu ce concept est assez flou. Néanmoins, il convient peut-être de répéter que pour évaluer un dossier la section 26 du CNU considère avant tout l’apport original en termes de mathématiques appliquées, et par contre ne prend pas en considération le simple fait que des mathématiques soient utilisées dans les travaux. Cela a conduit à refuser de nombreux dossiers très certainement de bon niveau (y compris dans l’utilisation de méthodes mathématiques sophistiquées), mais dont l’apport à la théorie mathématique était vide ou très faible. C’est ainsi que beaucoup de candidats de type “ingénieurs” ont été refusés, ce qui pose à nouveau le problème de l’existence d’une section adéquate (ou plus généralement de la reconnaissance de ce type de profil à l’université).

Malgré toutes ces réserves, la commission s’est efforcée de faire preuve d’ouverture. Par exemple, le fait d’avoir une thèse avec la mention “mécanique” ou “informatique” n’est pas un handicap, s’il y a un contenu mathématique.

Enfin, en ce qui concerne les candidats communs aux sections 25 et 26, en accord avec la 25-ème section, nous avons décidé de les examiner dans la section la plus compétente. En conséquence il y a très peu de doubles inscriptions en 25 et 26 (rappelons à ce propos qu’un candidat inscrit dans une section peut se présenter à tous les postes de MC ou de professeurs, quel que soit leur intitulé).

4) Constitution des dossiers.

Au vu du nombre de dossiers difficilement exploitables, essentiellement au niveau MC, il est important de rappeler quelques principes : sauf dans le cas où la thèse a été intégralement publiée et où les articles correspondants sont fournis, il est **indispensable** de joindre la thèse. Il est recommandé de fournir également les rapports de thèse (en plus du rapport de soutenance). Il est également **indispensable** de joindre un CV détaillé, avec une liste complète de publications (ceci doit être envoyé aux deux rapporteurs et pas seulement à l’administration).